

COMMUNIQUE DE PRESSE

Amiens, le 08 juillet 2026

Le nouveau conseil d'administration de la Caf de la Somme

Le 29 avril 2026, le nouveau Conseil d'administration de la Caf de la Somme a été installé pour une durée de quatre ans, par arrêté du ministère des Solidarités et de la Santé. Quel est son rôle ? Qui sont ses nouveaux représentants ? Explications.

Une gouvernance partagée au service d'une mission d'intérêt général

Organisme de droit privé chargé d'une mission de service public, la Caisse d'allocations familiales est pilotée par une gouvernance partagée entre :

- le directeur, Marc Le Floc'h, chargé de mettre en œuvre les décisions du conseil d'administration et de la gestion administrative et financière de la Caf,
- et le conseil d'administration, qui définit les orientations stratégiques et adopte les budgets.

Cette organisation garantit ainsi une représentation équilibrée des intérêts sociaux et économiques, et favorise la pluralité des points de vue dans les décisions prises.

Le nouveau conseil d'administration

Installé pour 4 ans, le nouveau conseil d'administration est présidé par Philippe Lefebvre, (UDAF) secondé par 3 vice-présidents : Mickaël Jupin (MEDEF), Philippe Varin (CGT-FO) et Sébastien Galland-Rins (CPME) lors de la séance du 29 avril 2026. Il comprend 24 administrateurs représentant les usagers, les employeurs, les travailleurs indépendants, les associations familiales, et des personnes qualifiées nommées par le Préfet de région. Trois représentants du personnel de la Caf y siègent également, avec voix consultative.

Philippe Lefebvre succède ainsi à Charles Daune, qui avait exercé deux mandats (2018-2022 et 2022-2026).

Quelles sont ses missions ?

Le conseil d'administration a pour mission de fixer les orientations politiques de la Caf et vote ainsi :

- le Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion conclu avec la caisse nationale,
- le budget de gestion et celui d'action sociale,
- l'adoption des statuts et du règlement intérieur de la Caf.

... / ...

Le saviez-vous ? Le conseil d'administration décide de l'attribution d'aides financières extralégales aux allocataires, ainsi que des aides aux partenaires (associations, collectivités locales, entreprises privées) qui permettent de développer des services aux familles, en fonction des besoins du territoire.

Le Conseil d'administration suit également de près la qualité du service rendu aux allocataires et l'action de la Caf pour répondre aux besoins du département. Les administrateurs représentent également l'organisme dans plusieurs instances locales et sont en relation régulière avec les partenaires du département intervenant dans les domaines du logement, de l'insertion, du handicap, de la petite enfance, de la jeunesse et de la vie sociale.

Découvrez l'organisation du Conseil d'administration dans notre département La Somme (80) : [Le Conseil d'administration | CAF – Caisse d'Allocations Familiales](#)

Pour en savoir + : [La gouvernance des Caf : le rôle du Conseil d'administration | CAF – Caisse d'Allocations Familiales](#)

Le nouveau conseil d'administration



Photo : ©caf de la Somme

A PROPOS

Qui sommes-nous ?

Depuis 1945, les Allocations familiales sont au service de toutes les familles. Les 101 Caf accompagnent les enfants, les jeunes et les familles et contribuent à la cohésion sociale par le versement des prestations de solidarité et des aides au logement. Chaque mois, elles soutiennent 13,5 millions d'allocataires et couvrent 32,7 millions de Françaises et de Français dont 13,9 millions d'enfants. En accompagnant les acteurs de l'action sociale sur le terrain, les Caf contribuent à réduire les inégalités sociales et territoriales. Elles apportent à chacun des moyens durables pour s'émanciper et prendre sa place dans la société, dans une démarche de neutralité et de juste droit : ainsi, elle effectue chaque année plus de 33 millions de contrôles.

**En 2025, la Caf de la Somme a versé 856 millions d'euros de prestations :
dont 809 millions d'€ au titre des prestations légales et 47 millions d'€ au titre de l'action sociale à 120 640 foyers allocataires.**

Découvrez notre dossier de presse grâce à notre salle de presse en ligne.

CONTACT PRESSE

Maryline BOSCHAT – 07 78 99 57 48 // communication@caf80.caf.fr

Salle de presse en ligne

